

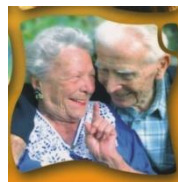
Vous êtes une personne âgée ou une personne en situation de handicap

Vous avez besoin

➤ d'information sur

- Votre maintien à domicile
- Les aides sociales
- Le transport
- ou tout autre demande

➤ d'un accompagnement dans vos démarches administratives



Contactez le C.C.A.S

Espace Gérontologie et Handicap

22, rue Borniol - 06 400 CANNES

Du lundi au vendredi - 8h30 à 12h30 - de 13h30 à 17h30

Permanence à la Mairie Annexe de la Bocca

Le lundi toute la journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le Jeudi de 13h30 à 17h

Permanence à Espace Frayère

Le jeudi de 8h30 à 12h

Permanence Clic à Espace Prévention Bel Age

2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h

Par téléphone au CLIC : 0 800 06 20 20 (appel gratuit)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mme Carol Cazenave	Espace La Frayère 1 ^{er} & 3 ^{ème} Lundi 9h à 12h Espace Ranguin 2 ^{ème} & 4 ^{ème} lundi 9h à 12			Mairie annexe de la Bocca 9h à 12h	
Mme Sarah Dimitrescu			Mairie annexe de la Bocca 8h30 à 11h30		Mairie annexe de la Bocca 8h30 à 11h30
Mme Céline Blottiaux	C.C.A.S. 2 ^{ème} & 4 ^{ème} Lundi 9h à 12h	C.C.A.S. 9h à 12h			Club Notre Dame des Pins 1 ^{er} Vendredi 9h à 12h
Mme Priscilla Kappler-Perez				C.C.A.S. 9h à 12h	C.C.A.S. 9h à 12h
Mme Gaëlle PERETTI	C.C.A.S. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Lundi du mois		C.C.A.S. 9h à 12h		
	Espace Centre Prévention 4 ^{ème} Lundi De 9h à 12h				
Mme Sylvie GALIZIA		C.C.A.S. 9h à 12h		C.C.A.S. 13h30 à 16h30	

En cas d'urgence, une assistante sociale peut être rencontrée au **CCAS de Cannes** tous les jours en fonction de la situation.

Vous pouvez rencontrer à Cannes des professionnels médico-sociaux

Nos partenaires vous accueillent **sur rendez-vous** toute l'année à l' **Espace Gérontologie et Handicap** du CCAS de Cannes

22 rue Borniol - 06400 Cannes – site internet : www.ccas-cannes.fr – mail : contact@ccas-cannes.fr

Partenaires			
France Alzheimer	Permanence assurée par une assistante sociale de l'association : soutien, aide aux démarches administratives	04 93 52 62 00	Permanence* le 1 ^{er} jeudi du mois de 9 h 00 à 12h30
ASSIM	Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs : reçoit les usagers et leur famille qui ont besoin d'information concernant les tutelles, curatelle, MASP...	04 92 47 84 87	Permanence* le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois de 9 h 00 à 12 h 00
ATIAM	Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs	04 92 07 83 83	Permanence* le 3 ^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h
Ecrivain Public de la ville de Cannes	Un écrivain vous propose de rédiger gratuitement (5 euros pour les non cannois) vos divers courriers, dossiers administratif, C.V. ...	04 97 06 41 20	Permanence* le mardi après-midi de 13h30 à 17h et le vendredi matin de 8h à 12h
Hôtel des Impôts de la ville de Cannes	Propose une permanence pour vous renseigner et aider à remplir les déclarations fiscales.	04 93 06 32 49	Sur une période définie (courant mai) L'information se fera par voie de presse, par affichage dans les locaux du CCAS et sur le site internet du CCAS
FNATH	Association des accidentés de la vie.	04 89 97 32 37 06 19 31 14 06	Permanence* le 3 ^{ème} Mardi du mois de 9h à 17h
ADAPEI	Association Départementale des parents et amis de personnes handicapées Mentales	07 85 51 87 90	1 ^{er} et 3 ^{ème} Mercredi Matin de 9h à 12h

*Pour tout rendez-vous, veuillez contacter directement la structure concernée ou l'Espace Gérontologie et Handicap (EGH)

Conditions de délivrance de la carte de Transport « PALM BUS »

TARIF RÉDUIT : Pour toute personne ayant 65 ans révolus et imposable, Famille nombreuse ou Invalide du travail (50%)

GRATUITE : Pour toute personne non imposable, ayant 65 ans révolus ou titulaire d'une carte d'invalidité à 80% (carte orange)

Pièces justificatives à présenter : Dernier avis d'imposition, Pièce d'identité, Justificatif de domicile.

Pour tout renseignement Le CLIC et l'EGH sont à votre disposition

Standard CCAS : 04 93 06 31 70 - CLIC : 0800 06 20 20